

Concours régional de reconnaissance des végétaux 2017

Objectif du concours

Le végétal est au cœur des métiers du paysage et de la production. Il est donc capital que les élèves issus des établissements de formation aux métiers de la production et du paysage aient une bonne connaissance des végétaux. Forte de ce constat, l'Unep Pays de la Loire, soutenue par la FNPHP Pays de la Loire, a souhaité la mise en place du concours régional de reconnaissance des végétaux.

Ce concours permettra aux jeunes en formation de mettre en avant leurs connaissances et d'être reconnus par les professionnels.

Modalités pratiques

Date : Vendredi 19 mai 2017

Lieu : LEGTA Angers Le Fresne BP43627 49036 ANGERS Cedex 01

Contact : Charlotte Audouin

charlotte.audouin@educagri.fr

Déroulement prévisionnel de la journée

9h30	accueil des participants et présentation du concours
10h	concours de reconnaissance des végétaux pour tous les niveaux
13h	déjeuner sur place
14h	concours de reconnaissance des végétaux pour tous les niveaux
16h15	délibération du jury
16h30	remise des prix

Règlement

Conditions de participation

- Être inscrit dans un établissement de formation préparant aux métiers de la pépinière et/ou du paysage en région Pays de la Loire au moment du concours régional, ou être professionnel en activité (salarié ou chef d'entreprise de paysage ou d'horticulture, agent de collectivité, enseignant).
- Participer au concours correspondant à son niveau de formation.

Les candidats munis de leur convocation devront justifier de leur identité par la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie.

Déroulement des épreuves

On compte trois niveaux incluant les deux spécialités pépinière et paysage :

Niveau	Nombre d'échantillons à reconnaître	Exigences					Temps maximum	
		Genre	Espèce	Cultivar	Nom Commun	Famille		
Niveau 5	CAPA	30	X	X		X		1h
	BPA							
	BEPA							
Niveau 4	BTA	40	X	X	X	X	X	1h30
	BP							
	Bac Pro							
Niveau 3	BTS	40	X	X	X	X	X	1h30

Listes de végétaux

Des listes des végétaux représentatives du niveau seront prises comme listes de référence. Elles sont le résultat d'une concertation entre professionnels.

→ Les listes de végétaux seront téléchargeables à partir du 10 avril sur le site www.cfppa-angers.com

Le jury

Le jury est composé paritairement d'enseignants et de professionnels ayant l'expérience de la notation en examen ou en concours.

Modalités d'inscription

Les candidats sont inscrits par le biais de leur établissement de formation **avant le vendredi 7 avril 2017.**

→ Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.cfppa-angers.com

Les frais de déplacement et de restauration des candidats sont à la charge du participant ou de l'établissement d'origine. Les repas des candidats et accompagnateurs sont à réserver lors de l'inscription. Le repas s'élève à 8,43€ TTC à régler sur place.

Concours national

Le lauréat de chaque catégorie sera invité à représenter la région lors du concours national qui se déroulera à Lyon dans le cadre du salon Paysalia du 5 au 7 décembre 2017.